

Démographie

PLAN DE COURS

DMO 3307

PRATIQUE DE LA DÉMOGRAPHIE

HIVER 2021

3 CR.

HORAIRE DU COURS: **vendredi, 9h00 à 12h00**

REMISE DU TRAVAIL DE SESSION: **vendredi, 30 avril 2021**

- Modification du choix de cours: date limite le **29 janvier 2021** (*tout cours annulé pendant la période active de modification du choix de cours ne sera pas mentionné dans le relevé de notes et ne sera pas facturé à l'étudiant*);
- Abandon d'un cours: date limite le **19 mars** (*entre le 30 janvier et le 19 mars, l'abandon de cours peut se faire en se présentant au Secrétariat de son département; tout cours abandonné fera l'objet d'une mention "ABA" sur le relevé de notes et la facturation des frais de scolarité sera maintenue*).

Professeur: **CARRIÈRE, Yves**
Courriel: yves.carriere@umontreal.ca
Disponibilité: sur rendez-vous
Local: C-5012

Une version électronique de ce plan de cours est disponible sur Internet. On peut y accéder par la page d'accueil du Département de démographie (www.demo.umontreal.ca). Cependant, noter que les informations qui suivent peuvent faire l'objet de modifications au cours du trimestre. Le cas échéant, le professeur vous avisera en classe ou, s'il y a lieu, au moyen du calendrier affiché sur le site StudiUM du cours (<https://studium.umontreal.ca/>).

OBJECTIFS DU COURS

L'objectif du cours est de voir des applications des connaissances acquises durant les cours de démographie et de présenter des milieux de travail où se fait de la démographie.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

À chaque séance, un démographe présentera son milieu de travail et une ou plusieurs applications de la discipline. Une période est réservée pour les questions et les commentaires des étudiants.

CALENDRIER PROVISOIRE DES PRÉSENTATIONS

<u>Séance</u>	<u>Conférenciers / Organisme</u>	<u>Date</u>
1	Description du cours	15 janvier
2	Éric Jenkins – Patrimoine Canada, Direction générale des langues officielles (Ottawa)	22 janvier
3	Chantal Girard – Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques (Québec)	29 janvier
4	Léa Morin-Carrière – Intelligence d'affaire, Desjardins	5 février
5	Marie-Ève Simoneau – Direction de la Santé Publique CISSS Montérégie	12 février
6	Éric Guimond – Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (Ottawa)	19 février
7	Laurent Martel – Division de la démographie, Statistique Canada (Ottawa)	26 février
8	Semaine d'activités libres	5 mars
9	Kouadio Antoine N'Zué – Ministère de l'Éducation du Québec	12 mars
10	Alexandre Boucher – Centre de service scolaire des affluents	19 mars
11	Aloys Karegeya – Agence de revenu du Canada, Section de la démographie et de l'analyse des effectifs (Ottawa)	26 mars
12	Congé de Pacques	2 avril
13	Marc-Antoine Busques – Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	9 avril
14	Neeru Gupta – Pratique de la démographie à l'International	16 avril
	Remise du travail de session	30 avril

ÉVALUATION

L'évaluation des étudiants se fera en trois volets.

Présence aux exposés 30%

La notation sera proportionnelle à la présence et la participation des étudiants aux séances. En cas d'absence prévue et motivée, aviser le professeur à l'avance par courriel.

Comptes rendus des exposés 40%

Un compte rendu de **1 000 mots maximum** devra être préparé à la suite de huit séances au choix de l'étudiant. Ce compte rendu doit être remis au professeur **avant le début du cours du vendredi suivant l'exposé de l'invité. La remise se fait sur Studium dans un document Word.**

Compte rendu d'une des applications (travail de session) 30%

Chaque étudiant présentera **un travail de 2 000 mots maximum** dans lequel il décrira plus en détail **une** des applications qui aura été présentée dans **un** des cours. On s'attendra à ce qu'une recherche plus fouillée que le simple compte rendu de ce qui a été donné en classe soit présentée (ex.: recherche bibliographique, application).

Date limite de remise du travail de session (sur Studium): le vendredi 30 avril, 18h00.

Normes de présentation des comptes rendus et du travail de session:

- Page titre (avec votre nom)
- Times New Roman 12 points;
- Interligne et demi;
- marges de 2,54 cm

Indiquez sur la dernière page le nombre de mots que comprend le texte (le traitement de texte fait aisément cette compilation).

Les fichiers numériques devront être nommés comme suit:

DMO3307_NomDeFamille_Prénom_CompteRendu-1
DMO3307_NomDeFamille_Prénom_TravSession

Remarques importantes

Plusieurs invités présentent des documents et des PowerPoint, ce qui facilite les comptes rendus. Veuillez toujours mettre entre guillemets ce qui est tiré de ces documents et indiquez les sources.

Comme un cours de 3 heures demande normalement 6 heures de travail, on sera particulièrement exigeant quant à la qualité des textes à tout point de vue (contenu, forme, orthographe, numérotation des pages, respect des normes de longueur, etc.). **Le non-respect des normes de présentation des comptes rendus et du travail de session pourrait faire perdre des points.**

Le plagiat à l'UdeM est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site

www.integrite.umontreal.ca.

Selon le règlement pédagogique (article 9.9 reproduit ci-dessous), l'étudiant doit motiver toute absence à une évaluation; pour ce faire, il faut s'adresser au Secrétaire de son département et non au professeur. Seul un motif imprévu et hors du contrôle de l'étudiant peut être acceptable.

*« L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue **dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation** et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel **et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.***

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

*Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le **certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé***

interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit aussi permettre l'identification du médecin. »